





RAPPORT 2023 D'ORIENTATION BUDGETAIRE











SOMMAIRE

- 1 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2 INTRODUCTION
- 3 LE CONTEXE MACRO-ÉCONOMIQUE
 - 3.1 Le contexte international
 - 3.2 La zone Euro
 - 3.3 En France
 - 3.4 A l'échelon de l'intercommunalité

4 LES PERSPECTIVES COMMUNALES

- 4.1 Évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements
- 4.2 Le développement économique
- 4.3 Évolution des dépenses
 - 4.3.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 4.3.2 Les dépenses d'investissement
- 4.4 Évolution des recettes

5 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- 5.1 Évolution des budgets de 2020 à 2022
- 5.2 Niveau des emprunts
- 5.3 Évolution de la fiscalité locale
- 5.4 Niveau des Subventions

6 ORIENTATIONS

1) LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes (de plus de 3 500 habitants) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. C'est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi p° 2015 991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 présente les règles qui s'imposent à ce rapport et à ce débat, en précisant notamment les objectifs de l'évolution des dépenses de fonctionnement et les investissements prévus dans les prochaines années avec les besoins éventuels de financement par l'emprunt.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 oblige de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

2) INTRODUCTION

Etape obligatoire dans le cycle budgétaire, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré (ROB) en prenant en compte le contexte général dans lequel le budget se construit (contexte macro-économique, les dispositions de la Loi de Finances 2023), les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune. Il présente les perspectives d'évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements et du développement économique, ainsi que la situation financière de la commune fin 2022.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la commune.

3) CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

3.1 Le contexte international

Depuis trois ans, la crise sanitaire est venue bouleverser les équilibres politiques, les dépendances économiques et fragiliser les relations internationales. S'y ajoute désormais les innombrables conséquences directes ou indirectes de la guerre en Ukraine ainsi que celles liées au dérèglement climatique dont nous éprouvons quotidiennement l'accélération.

La guerre en Ukraine et les mesures de rétorsion prises contre la Russie ont bouleversé les prévisions antérieures. La crise sur les métaux, les produits agricoles, le gaz russe et ses répercussions sur le prix de l'électricité ont provoqué une accélération de l'inflation, ainsi qu'une chute de la croissance avec une perspective de récession probable en 2023 pour certains pays.

En 2022 on observe un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record.

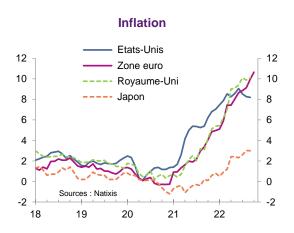
Sur le plan international l'inflation a atteint en 2022 des sommets non observés depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau qui peut devenir inquiétant. Les taux directeurs des banques centrales continuent d'augmenter. Certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au 3^{ème} trimestre 2022, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au 2^{ème} trimestre).

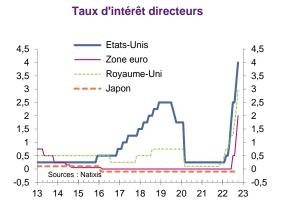
3.2 La Zone Euro

Risque important de récession économique.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celuici a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie particulièrement couteuses. Ce qui participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production pour certaines entreprises suite à l'importante augmentation des coûts énergétiques.

Les politiques budgétaires mises en place par les états de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique.





3.3 En France

La croissance ralentit mais reste positive en 2022.

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %). Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. L'inflation reste à un niveau élevé avec un taux de 6% en janvier 2023.

La consommation des ménages a marqué le pas (0,3 % au 2^{ème} trimestre 2022). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point).

Dans ce contexte incertain, il est prévu une récession de -0,2 % au T4 en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 est de 2,6%. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie.

Un marché du travail en tension. Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique

Le taux de chômage en France est resté quasi stable au troisième trimestre 2022 (7,3 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie (81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction).

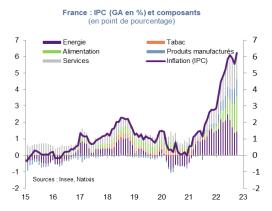
Les défaillances d'entreprises ont rebondi en 2022, dues notamment à l'inflation et la crise énergétique. Parmi elles, les PME et les jeunes entreprises seraient en situation de grande vulnérabilité. Ce sont les boulangeries qui ont été les plus touchées l'an passé, suivies de près par le secteur de la restauration. Géographiquement, c'est l'Île-de-France qui a le mieux résisté.

Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.

Notons en particulier, la hausse des prix des produits alimentaires qui ont augmenté de 10 % sur un an en septembre 2022. Cette hausse atteint 12,1 % en décembre 2022. Egalement il est à signaler une forte augmentation du prix du papier qui a bondi de 85% depuis juillet 2021. Cette matière est toujours très utilisée dans les collectivités territoriales malgré un renforcement de la dématérialisation.

Ces facteurs de hausses des prix pèsent dans une moindre mesure sur les budgets des communes.





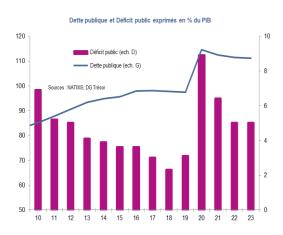
Après des années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire devrait diminuer en 2023 selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances 2023, le déficit public atteint 5 % du PIB en 2022 (après 6,5 % en 2021) et se stabiliserait en 2023.

Les dépenses publiques devraient s'établir à 56,6 % du PIB en 2023, malgré la mobilisation pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique.

Un risque pèse malgré tout sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique.

Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

Il y a lieu de s'interroger sur l'autonomie financière et sur l'inadéquation entretenue entre des dépenses locales qui ne peuvent être en hausse et des recettes volatiles faisant craindre toujours un peu plus les effets de ciseaux.



	2021	2022	2023p	2024p	2025p
Déficit public (% du PIB)	-6,5%	-5%	-5%	-4,5%	-4%
Dette publique (% du PIB)	112,8%	111,5%	111,2%	111,3%	111,7%
Taux de dépenses publiques	58,4%	57,6	56,6%	56,6%	55%
Croissance du PIB	6,80%	2,6%	1%	1,6%	1,7

p: prévision

Des coûts indirects qui se profilent dans les années à venir.

A cela se rajoute, à l'échelle de la planète, le coût des catastrophes naturelles. Les prévisions concernant les phénomènes climatiques extrêmes en France prédisent une augmentation significative en fréquence et en intensité des aléas principaux du territoire national : sécheresse, canicules, incendies, inondation, submersion marine et tempête.

La sinistralité ayant tendance à s'accroître, les moyens du fonds de prévention des risques naturels majeurs intégrés au budget de l'État ont été augmentés. En effet, la loi de finances pour 2022 dote le fonds de prévention des risques naturels majeurs de 235 M€ contre 131 M€ en 2020. Indirectement, le coût occasionné par les catastrophes naturelles à l'échelon local pèsera vraisemblablement sur les finances des collectivités locales.

Au niveau du Département, à noter en particulier sur le volet social, qui représente 60 % du budget du Département, la collectivité entend mettre l'accent sur les personnes handicapées avec un plan ambitieux de création de places en établissements (500 places) et le développement du maintien à domicile en priorité par rapport au placement en établissement. En ce qui concerne la protection de l'enfance, le nombre d'enfants placés est en augmentation significative, ce qui engendre des hausses de dépenses.

Les mesures essentielles relatives aux collectivités locales contenues dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023

L'impact principal pour les collectivités locales figurait dans le PLPFP 2023-2027. Il a été intégré par amendement dans le PLF.

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est supprimée en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. L'impact se situe au niveau de l'agglomération. Il reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023.
- Le « fonds vert » (nouveauté du projet de loi de finances pour 2023) est un fonds d'accompagnement au service de la transition écologique, rénovation des bâtiments, éclairage public, renaturation des collectivités. Il ne devrait concerner que 2023 mais pourrait être reconduit.
- Extension du périmètre des communes dites en "zone tendue" : le critère d'appartenance à une zone d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants est supprimé. Les communes ne répondant pas à ce critère, mais dans lesquelles est constaté un niveau élevé des loyers ou des prix d'achat des logements anciens, ou encore un taux élevé de résidences secondaires, pourront ainsi être considérées en "zone tendue".
- L'augmentation nominale de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €. Cette enveloppe bénéficiera principalement à la dotation de solidarité urbaine et surtout à la dotation de solidarité rurale. La commune n'est pas concernée par cette mesure.
- Retour d'un encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités limitée à l'inflation -0,5% pour la période 2023-2027 sous la forme de « pactes de confiance ». La commune n'est pas concernée par cette mesure.
- Prolongation en 2023 du "filet de sécurité" contre les effets de l'inflation de l'énergie. Le mécanisme ne vise désormais qu'à compenser l'envolée des prix de l'énergie subie par les collectivités mais selon certains critères.

Pour l'année 2023, les coûts globaux (particuliers, entreprises, collectivités) des boucliers tarifaires pour l'électricité et le gaz sont respectivement estimés à 33,8 et 11,1 milliards. Les factures d'électricité en France ont deux principales composantes, à coûts maîtrisés et une autre exposée aux prix de marché. C'est cette dernière, qui explose. C'est sur cette partie de la facture d'électricité, que le filet agit en prenant en charge la moitié des surcoûts, au-delà d'un prix de référence, de 325 euros par MWh (hors intégration de la part de nucléaire).

- Report de 2023 à 2025 de la prise en compte des résultats de la mise à jour des paramètres d'évaluation des valeurs locatives dans les bases d'imposition.

3.3 A l'échelon de l'intercommunalité

Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart, 2ème communauté d'agglomération française en nombre d'habitants (près de 354 000) à laquelle appartient la commune du Coudray-Montceaux, pôle économique majeure de la région francilienne accueille plus de 21000 entreprises qui sont source de revenus.

Le territoire de l'agglomération participe activement à la dynamique de l'emploi avec ses 140 000 emplois.

En terme d'investissement les principales orientations majeures pour 2023 liées aux grandes priorités sont la sobriété énergétique, le cycle de l'eau, les déchets/énergie, la transition écologique et sociale, la culture et le sport.

Comme les communes, GPS a perdu de son pouvoir de taux avec la réforme de la Taxe d'habitation en 2021, remplacée par une fraction de TVA nationale. La fiscalité à pouvoir de taux est passée de 72% en 2020 à 56% en 2022. Toutefois, le pouvoir de taux sur les composantes fiscales locales est maintenu notamment sur la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties intercommunale, la GEMAPI.

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été instaurée à partir de 2022.

La Dotation Globale de Fonctionnement prévisionnelle devrait sensiblement diminuer soit 119€/habitant au lieu de 120€/habitant en 2022).

L'agglomération confrontée à la crise énergétique, subissant en 2022 l'explosion des prix de l'électricité et du gaz a engagé un plan de résilience énergétique. Une forte augmentation des coûts de l'énergie est à prévoir également en 2023 sur le patrimoine de GPS. Le coût prévisionnel de l'énergie des 10 bâtiments communautaires (principalement les piscines) les plus énergivores représenterait plus de 55% de l'ensemble du patrimoine bâti. L'estimation de répartition des coûts de l'énergie en 2023 a été évaluée à 52% pour les bâtiments et 47% pour l'éclairage public.

Pour diminuer la consommation énergétique, des actions ont été entreprises notamment sur la réduction de la température dans les bâtiments, la réduction des plages horaires sur l'éclairage public, la suppression de l'éclairage dans certaines zones qui ne nuit pas à la sécurité, fermeture à certaines périodes des piscines, la réduction de 40% de la puissance des éclairages en technologie LED, le remplacement progressif des points lumineux ancienne génération en LED.

En matière de logement, le parc social « SRU » représente 30% des logements. La demande de logement est de plus en plus sous tension comme on peut le constater sur notre commune. Au niveau de l'agglomération, en 2020 sur les 20000 demandes, seulement 2350 attributions ont pu être satisfaites.

En ce qui concerne l'attribution de compensation, celle-ci est modulée par les conséquences financières des transferts de compétences entre la Communauté d'Agglomération et les communes. L'attribution de compensation pour notre commune représente environ 40% de nos recettes de fonctionnement.

4 LES PERSPECTIVES COMMUNALES

Le budget communal est construit dans une conjoncture nationale délicate. À l'évidence, notre ambition à développer la commune se déploie dans un contexte économique et budgétaire particulièrement tendu mais il répond au plus près des besoins de la population coudraysienne dans la limite des compétences qui sont attribuées à la commune.

4.1 Evolution de la population, des enfants scolarisés et des logements

Evolution de la population, des enfants scolarisés

Selon l'INSEE, la population légale au 1^{er} janvier 2023 est de 4871 habitants. Les dotations de l'Etat qui s'appuient sur cet indicateur devraient donc rester sensiblement du même ordre. Au 1^{er} trimestre 2022 la commercialisation des logements de la résidence intergénérationnelle Simone Veil, comprenant 86 logements, conduit à une augmentation mesurée des habitants sur la commune (moins de 4%). Cette augmentation n'a pas de répercussion sur le dimensionnement des équipements publics existants (groupe scolaire, crèche, centre d'accueil de loisirs, médiathèque, équipements sportifs...). Le Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision. Cette operation qui est relativement longue devrait aboutir en 2024. Il est probable qu'elle aura un impact sur le tissu bâti (exemple : zone d'entrée de ville) mais avec une densification contrôlée.

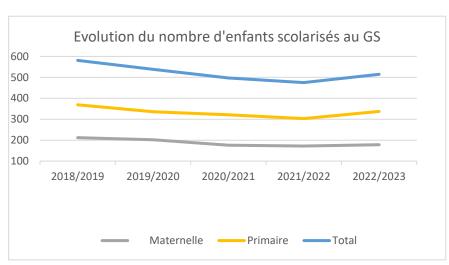
Le rythme annuel des naissances progresse sensiblement en 2021 (58) et 2022 (66). L'effectif actuel d'enfants scolarisés au Groupe scolaire est 515 enfants. La répartition est de 178 élèves en classe maternelle et 337 élèves en classe primaire. Une augmentation par rapport à 2021 qui n'a pas d'impact sur le dimensionnement de l'établissement.

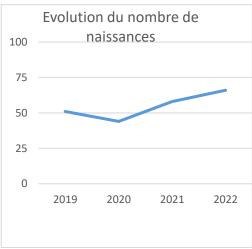
Le logement

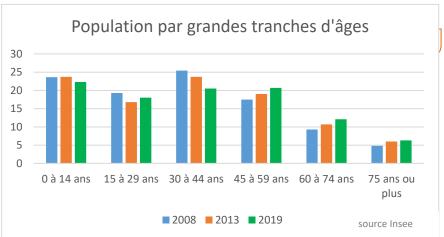
La Loi SRU impose 25 % des logements à caractère social du fait que la commune est intégrée dans une agglomération parisienne de plus de 50 000 habitants. La loi 3DS du 22 février 2022 plus contraignante, a prolongé au-delà de 2025 les obligations en matière de logements sociaux. La municipalité fait partie des communes qui suivent une dynamique pour atteindre dans la mesure du possible les 25% imposés. Notre taux au 1^{er} janvier 2023 est proche de 20 %. En conséquence, la commune paiera une pénalité, comme beaucoup d'autres communes pour non atteinte de l'objectif de logements sociaux. Cette pénalité s'est élevée à 55 074 € en 2022. Les 86 logements de la résidence intergénérationnelle dont 10 logements sont alloués spécifiquement à des handicapés physiques lourds, classés comme logements sociaux ont été attribués au cours du 1^{er} trimestre 2022. La pénalité sera donc du même ordre en 2023 mais ce ne sera plus le cas en 2024 (sauf modification de la Loi). Le taux communal se rapprochant de l'objectif des 25%, la pénalité sera diminuée. Notre territoire compte 454 logements à catégorie sociale.

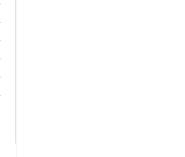
Nombre d'élèves	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelle	212	202	176	172	178
Primaire	369	336	321	303	337
Total	581	538	497	475	515

Evolution du nombre de				
naissances				
2019 2020 2021 2022				
51	44	58	66	









22% de 0 à 14 ans, 18% de 15 à 29 ans = 40% de population jeune, 18% des personnes de plus de 60 ans.

4.2 Le tissu économique

L'implantation d'entreprises sur notre territoire est une nécessité pour la commune. Il crée des emplois et génère des ressources financières par :

- La taxe d'aménagement sur les bâtiments construits,
- La taxe sur le foncier bâti,
- La Contribution Economique Territoriale (composée de la Cotisation Foncière des entreprises et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises qui sera supprimée en partie à partir de 2023) qui alimente le budget de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et justifie le niveau de l'attribution de compensation qu'elle nous verse.
- La taxe forfaitaire sur les cessions pour les terrains rendus constructibles.

Le développement économique a été beaucoup encouragé depuis les années 2010 tout en se préoccupant que les nuisances sur la vie des habitants soient limitées. C'est le cas de la principale zone d'activité, la ZAC des Haies Blanches. Comme indiqué dans le DOB 2021, il n'est pas prévu dans la révision du Plan Local d'Urbanisme de créer de nouvelles zones importantes de développement économique, autres que celles existantes. Toute nouvelle création d'activité se réalisera dans les zones existantes et principalement sur les terrains encore disponibles.

Notre territoire compte près de 3 500 emplois. Près de 450 emplois supplémentaires ont été créés avec la mise en exploitation courant 2020 des entreprises LIDL et DPD.

L'activité économique se développe également dans l'ensemble du tissu urbain avec des commerces de proximité, restaurants, garages, artisans, professions libérales, associations, structures de santé... Le cœur de ville, connaît une revitalisation par l'implantation de l'enseigne Carrefour-Contact et de 2 établissements de restauration.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020 (Insee)	Nombre	%
Ensemble	378	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	22	5,8
Construction	46	12,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	121	32
Information et communication	18	4,8
Activités financières et d'assurance	7	1,9
Activités immobilières	23	6,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	71	18,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	34	9
Autres activités de services	36	9,5

Le ratio du nombre d'emplois par rapport au nombre d'habitants est particulièrement élevé, ce qui démontre que la commune est très attractive.

L'activité économique est répartie principalement dans trois zones d'activités :

- La zone des HAIES BLANCHES :

Cette zone est essentiellement axée sur l'activité logistique. Après la mise en exploitation des bâtiments LIDL et DPD, du bâtiment logistique pour PME-PMI proposant une dizaine de locaux et de la station Gaz'Up (1ère station en région parisienne) pour véhicules à fonctionnant au BioGNV/GNV il reste un dernier terrain de cinq hectares disponible en cours d'aménagement pour le compte d'une entreprise de messagerie. La zone d'activité des Haies Blanches contribue amplement à la santé financière de la commune.

Le site ESSONNE NANOPOLE:

Trois entreprises développent aujourd'hui leur activité sur le site : XFAB, TOPAN-PHOTOMASKS et MELEXIS.

Un des fleurons de notre commune, leader sur ses marchés avec une présence internationale, X-FAB compte près de 3800 collaborateurs sur 6 sites de production. XFAB investit dans son outil de production et le développement de nouveaux produits à base de puces électroniques. Ce sont environ 1 000 emplois qui perdurent sur le site. Portant une stratégie ambitieuse en matière de recherche & développement, X-FAB France a bénéficié d'un plan de relance en 2021. Sur cette implantation historique d'IBM, elle a engagé un projet de relocalisation de la fabrication de composants électroniques produits en Asie. C'est une très bonne nouvelle car c'est une garantie essentielle pour le futur du site dans un secteur très concurrentiel.

Les 20 hectares restants non rachetés par XFAB se situent à la fois sur les communes du Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes.

Ce secteur se découpe en trois zones :

✓ L'ancienne Base de Vie « IBM » sur la rue du Bois de l'Ecu (environ 2 hectares) sur lequel s'est installé un revendeur de véhicules automobiles proche de la société American-Car.

- ✓ L'ex siège de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne proche des habitations des communes d'Ormoy et de Corbeil-Essonnes. Il n'y a toujours pas de projet d'aménagement sur cette zone.
 - Les parkings (ex IBM) au nord de la commune, le long de la RN191 à proximité du bâtiment tripode, pour environ 1,5 hectares a fait l'objet d'une acquisition par la société Logistics Capital Partners (LCP).
- ✓ Le site principal (emplacement de l'ex Bâtiment B1 d'IBM), représentant une douzaine d'hectares dont la moitié est sur notre commune a fait l'objet d'une acquisition par la société (LCP) en 2019. La société LCP a fait le choix d'une véritable réhabilitation environnementale en engageant une vaste opération de dépollution du site et la démolition sélective des bâtiments industriels.

L'objectif du projet à terme consiste en la construction de trois data centers. Suite aux autorisations favorables sur le permis de construire, les travaux de construction d'un premier bâtiment devraient débuter en 2023. Cette première implantation située à plus de 90% sur le Coudray-Montceaux abondera de manière substantielle les recettes financières de de la commune.

- La zone d'activité PANHARD LA JULIENNE

Cette zone qui regroupe principalement des Petites et Moyennes Entreprises, est aujourd'hui en pleine exploitation. L'implantation d'American Car City qui est devenu le plus grand importateur spécialisé en véhicules Américains de France a donné une dynamique à cette zone d'activité économique. Le projet de construction du nouveau siège social de l'ASAD en 2023 sur un terrain se situant dans le prolongement de la Résidence Simone Veil libérera un espace de bureaux qui pourront être commercialisés.

De nouvelles sociétés se sont installées, entre autres SPCV, Biofluides dans le nouveau bâtiment situé rue des Champs.

4.3 Evolution des dépenses

4.3.1 Les dépenses de fonctionnement

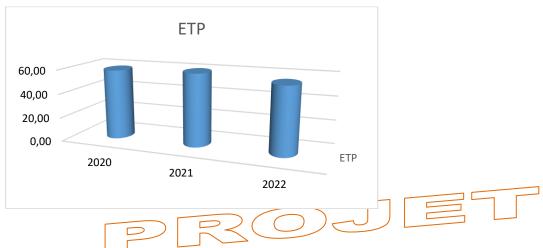
Elles dépendent essentiellement de :

- L'évolution de la population et donc des équipements à mettre à sa disposition et des services à lui rendre. Depuis la création du quartier du Bois Aubert, la population restant globalement stable. L'arrivée des nouveaux résidents chez le bailleur 1001Vies (3,8%) ne remet pas en cause cet équilibre,
- Le nombre d'enfants scolarisés, dont la légère augmentation ne demande pas une évolution de l'infrastructure scolaire,
- La qualité et la diversité des services rendus aux habitants sur lesquels l'exigence ne fait que progresser, pour ne citer que le service jeunesse, la maison de santé,
- La qualité de l'entretien des bâtiments et des équipements publics,
- Le coût des achats externes, de la restauration de la cantine scolaire et notamment de l'énergie (électricité, gaz) dont le prix augmente de façon démesurée et difficilement contrôlable,
- L'inflation qui reste à un niveau élevé à 6% (pic attendu début 2023),
- Les dépenses de personnel,
- La majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales avec une revalorisation du point d'indice de la fonction publique à hauteur de 3 % depuis juillet 2022.

Les emplois en équivalent temps plein au 31-12-2022 :

Ils ont diminué par rapport à 2021. La masse salariale représente environ 55% (en dessous de la moyenne des autres communes de même taille que le Coudray) des coûts de fonctionnement en 2022. La maîtrise des charges de personnel doit s'intégrer dans les objectifs des projections à venir dans la mesure où à effectif équivalent temps plein pratiquement constant ces dépenses augmentent

mécaniquement (évolution de carrière, heures supplémentaires, arrêt maladie, remplacement, revalorisation du point de l'indice qui était de 3% en 2022).



L'objectif de la municipalité est, en prenant en compte ces divers éléments, de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement tout en répondant aux besoins de la population. Cet objectif prend en compte les conséquences financières des attributions de transferts de compétences avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

4.3.2 Les dépenses d'investissement

Les installations, les voiries et les équipements de la commune sont nombreux au regard du nombre d'habitants, de qualité et globalement bien adaptés aux besoins de nos concitoyens. De nouveaux équipements sont en cours de développement conformément aux engagements pris dans le programme proposé par la nouvelle équipe municipale.

En 2022, les principales opérations ont été les suivantes :

- Finalisation de la restauration de l'Eglise de Monceaux,
- La restauration complète de la Glacière,
- Etude de l'enfouissement des réseaux rue du Puits,
- Etudes paysagères et hydrauliques qui sont incontournables avant l'autorisation de travaux de mise en sécurité du patrimoine de la Belle Gabrielle,
- Rénovation de la Maison de Santé,
- Rénovation de la signalétique,
- Divers travaux au groupe scolaire,
- Divers travaux de voirie

En 2023, les principales opérations programmées sont les suivantes :

- Aménagement du Parc des Loisirs et des Sports avec la construction d'un terrain multisports synthétique,
- Après validation des études, mise en sécurité du patrimoine de la Belle Gabrielle,
- Etudes sur le bâtiment de la Police Municipale,
- Etude de la réhabilitation des locaux attenants au Centre Technique,
- Restauration des tableaux et des mobiliers de l'Eglise du Montceaux,
- La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Consolidation des Berges de Seine sous MOE du SIARCE

Mais à ces opérations s'ajoutent de multiples dépenses d'investissement pour améliorer les équipements et les bâtiments, pour acheter du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la commune, des outillages, des postes informatiques.

Ces différents projets dont le coût net sera bien inférieur grâce aux subventions en particulier par le Département et la Région et aux taxes d'aménagement.

4.4 Evolution des recettes

Elles sont principalement constituées par :

- Les impôts locaux. L'abattement de la taxe d'habitation sera, comme en 2022, compensé à l'euro près par l'Etat. Quant au foncier bâti, les bases des valeurs locatives seront revalorisées de 7,1 % en 2023. Malgré le faible nombre de nouveaux logements en propriété en 2022 et la stabilisation de mises en service de nouveaux bâtiments industriels, le produit de la TFPB augmentera les recettes de la section de fonctionnement à niveau d'imposition communal inchangé.
- L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud représente 40% des recettes de fonctionnement. Elle devrait augmenter en 2023. Elle sera modulée par les conséquences financières des transferts de compétences qui seront évalués par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2023. La régularisation porte sur les équipements de la Médiathèque et du Centre Eugène Massillon.
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales reversé par l'agglomération qui nous a été largement favorable en 2022. Elle est passée de 19711€ en 2021 à 43438€ en 2022 mais ce montant est variable chaque année.
- Les fonds de concours votés par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ont pour objet d'aider les communes au financement des équipements. Le montant global qui se chiffre à plus de 830 000€ sur 5 ans, participe à une diminution des dépenses d'équipements et viennent abonder les recettes d'investissement.
- Les dotations externes ne devraient plus baisser mais n'augmenteront pas non plus et ce depuis plusieurs années.
- Les produits des services issus des participations financières aux prestations pour les enfants scolarisés dans notre groupe scolaire et du Centre de Loisirs.
- La taxe forfaitaire sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux devrait continuer à alimenter nos recettes.
- La taxe d'aménagement sur les constructions.
- Les diverses subventions obtenues sur les investissements qui seront recherchées systématiquement sur tous les projets. En 2022 elles se sont élevées à 514 000€ en progression par rapport à 2021.

5 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

La situation financière de la commune est résumée dans les tableaux ci-dessous. Ils montrent qu'elle est satisfaisante au niveau budgétaire, de la fiscalité, des emprunts en cours et des effectifs.

5.1 Evolution des budgets de 2020 à 2022

Les principaux postes budgétaires réels ont évolué comme suit :

	2020	2021	2022
DEPENSES			
Fonctionnement dont charges de personnel	4 483 327.71 € 2 645 700.78 €	5 478 877.61 € 2 790 346.02 €	5 598 029.24 € 3 065 399.05 €
Investissement Travaux & divers Emprunts & dettes assimilées Résultat N-1	1 405 129.99 € 70 023. 81 €	1 435 885.85 € 33 820.42 €	2 213 392.78 € 86 380.01 €
Total Dépenses	5 958 481.51 €	6 948 583.88 €	7 897 802.03 €
RECETTES			
Fonctionnement dont impôts locaux & compensation exonération TF,	5 026 536.24 € 1 519 575.00 €	5 101 615.34 € 1 661 413.00 €	5 399 844 .74 € 1 698 986.00 €
attribution de compensations communautaires	2 183 804.00 €	2 183 804.00 €	2 183 804.00 €
Résultat N-1	1 130 934.40 €	1 397 852.15 €	1 225 502.33 €
<u>Investissement</u> dont excédent de fct. sur inv.	1 564 823.71 €	1 054 918.41 €	3 086 138.00 €
Résultat N-1	1 232 075.06 €	1 592 161.75 €	972 461.44 €
Total Recettes	8 954 369.41 €	9 146 547.65 €	10 683 946.51 €
SOLDE	2 995 887.90 €	2 197 963.77 €	2 786 144.48 €
Restes à réaliser au 31/12 (D–R)	-68 019.98 €	282 114.72 €	227 490.34 €

Le solde de l'exercice 2022, sans les restes à réaliser, s'élève donc à 2 786 144.48 €. Il est en augmentation par rapport à celui de fin 2021 (1 915 849,05 €) grâce notamment à l'emprunt qui permet à la ville de se développer dans de nouveaux projets innovants nécessaires au maintien de la qualité de vie de nos concitoyens.

5.2 Niveau des emprunts (au 31-12-2022)

2020	2021	2022
705 279 ,73 € (dont 403 719.93 € transférable à la C.A. Grand Paris Sud) dans le cadre de l'opération de transfert de la	279 902.01 €	2 523 522.00 €
	705 279 ,73 € (dont 403 719.93 € transférable à la C.A. Grand Paris Sud) dans le cadre de	705 279 ,73 € (dont 403 719.93 € transférable à la C.A. Grand Paris Sud) dans le cadre de l'opération de transfert de la

L'emprunt de 2 330 0006 contracté en 2022, permet l'ouverture à la réalisation de projets avec des caractéristiques d'innovation comme la 1ère tranche du Parc des Sports et de Loisirs avec un terrain synthétique cofinancé par la région et l'agence nationale du sport.

5.3 Evolution de la fiscalité locale

	2020	2021	2022
Taxe d'habitation			
Taux	5.33 %	5.33 %	5.33 %
Montant	484 826 €	25 918 €	29 512 €
Taxe foncier bâti			
Taux	5.85 %	22.22 %*	22.22 %*
Montant	977 566 €	3 338 627 €	3 379 122 €
Taxe foncier non bâti			
Taux	32.00 %	32.00 %	32.00 %
Montant	53 666 €	41 646 €	50 368 €
Total fiscalité	1 516 058 €	3 406 191 €	3 459 002 €

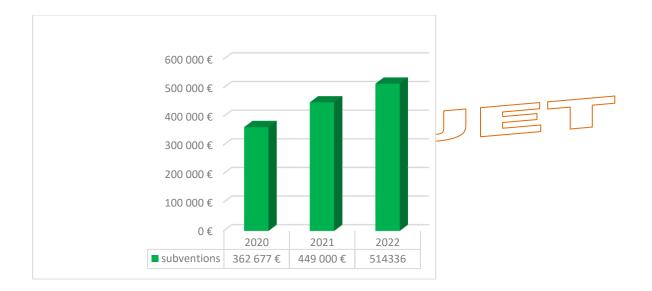
* : Rappel : suite au nouveau schéma de financement issu de la refonte de la fiscalité locale, la commune se voit transférer le taux départemental de TFPB depuis 2021. Dorénavant son taux de référence est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020. La commune conserve le pouvoir de faire évoluer le taux sur cette nouvelle référence.

Les taux de la fiscalité locale sont restés inchangés en 2022 par rapport aux années précédentes, toujours à un niveau très inférieur à la moyenne observée dans le département. Sur le foncier bâti qui représente la part la plus importante des recettes de la fiscalité locale, en référence aux données de 2022 des Finances Publiques, 1% des communes de l'Essonne ont un taux inférieur ou égal à 22,22%. Le Coudray-Montceaux en fait partie.

La volonté de la municipalité est de maintenir ce taux pour l'exercice budgétaire de 2023.

5.4 Niveau des subventions

Le montant des subventions perçues par la commune progresse significativement depuis 2020. Ces subventions sont recherchées systématiquement sur tous les projets sur lesquels il est possible de postuler. Elles se chiffrent à près de 42% d'augmentation sur une période de 3 ans.



6 ORIENTATIONS

Grâce aux emprunts, la commune peut s'engager dans les réalisations de nouvelles structures inscrites dans le programme municipal et répondre au plus près des besoins de nos concitoyens exprimés dans les différents ateliers de concertation et maintenir une trame verte en préservant le Coudray-Montceaux entre ville et campagne.

C'est préserver l'offre de services publics, apporter de nouvelles activités, par exemple entre autre, en répondant à une expression de besoin dans le domaine de la santé en rénovant la Maison de Santé. C'est aussi soutenir le handicap en mettant à disposition de l'Association de soins à domicile, un local afin d'assurer la présence 24h/24 d'une aide à domicile pour les handicapés physiques lourds qui ont besoin d'une assistance permanente.

C'est participer aux actions de solidarité et de soutien social dans le cadre du CCAS dont les besoins s'accentuent inexorablement du fait des successives périodes de crises (sanitaire, économique).

C'est développer des animations culturelles, de bien-être, de fêtes collectives pour nos concitoyens de nos jeunes à nos séniors.

C'est continuer à supporter nos multiples associations qui ne manquent pas de dynamisme.

C'est compléter la couverture sécuritaire en termes de policiers municipaux et de vidéosurveillance.

C'est préserver inlassablement notre environnement, garder une ville propre avec le concours de chacun d'entre nous.

C'est aussi continuer à réaliser par tranche, par palier, d'année en année, des travaux d'entretien et d'amélioration des équipements, qui mis bout à bout ont tendance à augmenter. C'est une nécessité pour maintenir toujours au mieux notre cadre de vie et en bon état nos bâtiments, nos infrastructures de voiries.

Malgré l'impact prévisible de l'augmentation des dépenses induites par la hausse des coûts des énergies, des matières premières, des denrées alimentaires ou encore du papier, les prévisions permettent de construire un budget pour l'année 2023 sans augmenter le taux des taxes communales. Il respecte la trajectoire du programme de la majorité municipale tout en prenant en compte les priorités qui ont été fixées notamment dans le domaine de la santé, de l'accompagnement des personnes fragiles, de la sécurité, des loisirs avec un nouveau Parc des sports et de loisirs, de l'environnement.

Cependant, la maitrise des dépenses du budget de fonctionnement fera preuve d'une très grande attention dans les futurs exercices sachant que, comme il a été dit précédemment, l'augmentation des prix dans divers secteurs d'activité subie par les collectivités risque de perdurer de manière significative.

Notre engagement et notre préoccupation est d'assurer l'équilibre des finances communales par une gestion prudente et rigoureuse mais avec ambition et tout en préservant le cadre de vie de nos habitants.